

<p>COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014</p> <p>Rapport - Délibération</p> <p>Objet : Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire, Suppression-création de poste</p>	<p>Réf Adm : DGS, RH, Affaires générales</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Conformément au contrat conclu entre la commune du Touvet et le Service départementale d'Incendie et de Secours, la commune assurait l'entretien des locaux du SDIS, situés route du Bresson, à raison de 6 heures par semaine.

Le paiement de l'ensemble des prestations est remboursé par le SDIS à la fin de chaque exercice.

L'installation de la brigade dans une nouvelle caserne mutualisant les effectifs, plus spacieuse, justifie que les autorités administratives du SDIS nous sollicitent pour augmenter le temps d'entretien de 6 à 10 heures par semaine. Corrélativement, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent concerné à due proportion.

Je vous propose donc d'augmenter le temps de travail d'un agent de 4 heures hebdomadaires modifié par arrêté, et de m'autoriser à signer un avenant au contrat liant la commune du Touvet au SDIS, dont le projet est joint en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à temps partiel (18.05 h) et créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps partiel (22.05h) au 1^{er} juin 2014.

Le Maire

Laurence Théry